me journal : L'anniversaire du 24 février a été ccasion, à Saint-Géniès, des scènes les plus hideuses.

Après plusieurs banquets auxquels

set laient les frères et amis, vers les sen heures du soir, plus de trois cents de la republique de la rest de tout sexe, ont parcouru les rues au ort de : « Vive la République démocratique ! » Les chants les plus menaçants et les plus révolutionnaires ont été entendus pendant toute la nuit. Il a fallu toute la prudence des autorités pour éviter des malheurs. »

M. le garde des sceaux, ministre de la justice, vient d'adresser à MM.les proqueurs généraux la circulaire suivante

« Monsieur le procureur général, es infractions assez nombreuse aux lois sur la presse ont été commises pendant la période, électorale. Les plus graves ont été l'objet de poursuites immédiates. Il en est d'autres à l'égard désquelles il n'a pas encore été pris de décision. Aujourd'hui que les opérations électorales sont presque parfout ternsitées, if me paraitrait inopportun d'exercisées, if me paraitrait inopportun d'exercisées, if me paraitrait inopportun d'exercisées, if me paraitrait nopportun d'exercisées aux les paraitraits des sunt presque partout et sunt la contra de la cont These, it me paratratt inopportun u exer-cer simplitanciaent un grand nombre de Boureultes;"] estime 'que 'vous pouvez luiseer dans l'oubli les irrégularités ma etielles qui ne proviennent que de l'igno-rance ou d'une fausse interprétation de Ta loi, il conviendra donc de classer sans suite les procès-verbaux qui ont pu être dressés en cette matière si quelque contravention à raison de la mauvaise foi des délinquants ou de toute autre

circonstance spéciale vous paraissait remite une poursrite nécessaire, vous à aguien passans m'en avoir référé.

» La surveillance des parquets ne devra cependant pas se relacher dans les localités où il doit être procédé à un denxième tour de scrutin.

deuxième tour de scrutin.

* Il pourra être utille, pour éviter le retour des infractions qui se sont le plus souvent produites, d'avertir les imprameurs qu'ils ne sont en aucun cas dis-pensés du double dépôt prescrit par l'ar-ticle 14 de la loi du 21 octobre 1814 et par l'article 7 de laloi du 27 juillet 1849, et que les écrits électoraux qui sortent de leurs presses doivent toujours con-tenir l'indication de leur nom et de leur adresse. meurs qu'ils ne sont en aucun cas dis

» Vous pourrez aussi faire rappeler aux administrateurs des journaux non cautionnés qu'il leur est interdit de re produire les circulaires, professions de fei ou manifestes émanant soit des candidat, soit des électeurs, et de publier aucun article au sujet des élections.

» En ce qui concerne l'immunitélégale lative à l'affichage et à la distribution des écrits électoraux, je crois devoir appeler votre attention sur quelques difficultés qui se sont élevées à diver-ses reprisés.

difficultés qui se sont elevees a giver-ses reprises.

» Des candidats ou des électeurs ont pen-sé qu'il leur était permis de distribuer ou d'afficher librément des écrits de tous genres, sous la seule condition d'en déposer au parquet un exemplaire re-vaiu de leurs signatures. Cette interprévêtu de leura signatures. Cette interpré-fation de l'article 3 de la loi du 30 novembre 1875 est évidemment abusive. L'immunité concède par qet article ne concerne que les écrits qui ont direc-tement trait à l'élection et qui recommandent une candidature déterminée. En dehors de ce cas, les imprimés, bro-chures et réclamations ne peuvent être afranciais des régles du droit com-

"Il est arrivé que des circulaires ont été publiées sous la signature collective d'un groupe d'électeurs ou d'un comité. Il est hors de doute que ce mode de procéder constitue une violation de la loi. Ce qu'exige l'article 3 de la loi du 30 novembre 1875, c'est la signature individuelle du candidat ou de l'électeur qui s'avoue l'auteur de l'écrit et en assume la responsabilité.

» La mention: « Le Comité. — Un grou pe d'électeurs. — Le Président du comité, etc... » ne remplit pas le veu de la loi. On s'est demandé si, dans ce cas, il ne suffirait pas qu'un exemplaire de l'écrit signé d'un nom collectif fût déposé au parquet avec la signature d'un électeur parquet avec la signature d'un électeur ou d'un candidat. J'estime que dans de telles circumstances la distribution de l'écrit serait licite; mais l'affichage resterait prohibé par l'article 14 du décret

Femiliston du de man de Roubara DU 10" MALS 1876.

- 30 -

Patrie & Dévouement

DEUXIÉME PARTIE VIII (Suite).

- Vous avez rendu tant de services à notre cause, mon vaillant ami, que vous méritez certainement de ma part une confiance entière, en échange de votre dévouement... Le secret que vous me demandez ne m'appartient pas à moi seul : c'est un secret de femme aussi, et le dois, pour qu'il soit gandé notement, faire appet à votre loyanté d'honnête homme

- Un secret de femme? Oh! alors je n'y prétends plus, mon commandant, reprit ignaties avec un sourire. Mais, j'y pense, il n'y a de femmes chez le calonel que Mile Alexandra et ses fem-

mea de chambre, et je pesuppose pas,...
Vous vous trompez gravement,
Ignatiew, reprit Witold avec froideur,

des 18-22 mai 1791 qui défend de faire

auchne affiche en nom collectif et ordonne a fiche en nom collectif et ordonne a tous les citoyens qui ont coopéré à un placard de le signer.

» Les signatures, pour donner droit à
l'immunité légale, doivent émaner de citoyens jouissant de leurs droits électoraux dans l'arrondissement où la distribution et l'affichage sont effectués. Un étranger, un électeur appartenant à un autre arrondissement, ne peuvent donner une signature vatable. Le droit de signer est accordé limitativement à personnes. J'estime qu'il ne e délégué. Dans un cas où un certaines peut être délégué. Dans un cas où un individu non électeur avait signé une proclamation par procuration d'un can-didat, je n'ai pas hésité à ordonner des

irsuites.

Tels sont les principaux points su lesquels mon attention a été appelée pendant la période électorale. Les solutions que je vous indique pourront vous servir de guide si ceª difficultés se pré-sentent de nouveau. Vous inviterez vo-substituts à veiller à l'observation des prescriptions légales sans en exagérer les rigueurs et sans abuser du droit de poursuite. Vous voudrez bien aussi, monsieur le procureur général, m'accuser réception de cette circulaire et continuer de me tenir au courant des inciden's qui pourront se produire dans votre ressort jusqu'àla clôture définitive du scrutin.

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très-distinguée. » Le garde des sceaux, ministre

de la justice, J. DUFAURE. Le secrétaire général,

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Exposition de Bruxelles.

Au moment où les produits de nos manufactures prennent la route de Phi-ladelphie, une Exposition moins loin-taine s'organise dans une capitale voi-sine de notre ville. Bruxelles convie à son tour les nations à un grand Concours international

Le Roi des Belges, le Comte de Flandie, et la municipalité de Bruxelles ont accordé leur patronage à cette exposition. Elle sera accompagnée d'un Congrès auquel prendront part les illustra-tions scientifiques et industrielles de l'Europe et de l'Amérique. Un comité central français est institué

à Paris, pour recevoir les demandes d'admission et présider à l'organisation

d'admission et présider à l'or, anisation de la section française; ce comité est représenté par M. le comte Sérurier, commissaire de l'Exposition.

M. Sérurier, ancien Préfet, Président des conférences de la Croix-Rouge à l'Exposition universelle de Paris 1867, possède les conditions essentjelles pour mener à bien l'honorable mission à tamelle il vest dévans quelle il s'est dévoué.

que in a est devoué.

Sa compétence et ses qualités sympathiques ont déjà acquis au comité français de nombreuses et importantes demandes d'admission.

La ville de Paris exposera sur une

vaste superficie du Palais (construit dans le Parc) les appareils variés et intéres-suts à tant de titres qui sont employés dans ses divers services muricipaux. Grâce au précieux concours de M.

Alphand, l'éminent directeur des travaux de Paris, ce sera l'une des les plus remarquables de l'Exposition de Brûxelles.

Plusieurs classes de la section française sont déjà complètes.

Celle qui intéresse particulièrement notre place de Roubaix, est la classe des Etofes pour rétements selon les celimats, les âges et les conditions socia-

La fabrication de Roubaix est direc-

tement appelée par ce programme.

Aussi nous ne doutons pas que nos
grandes manufactures ne forment l'une des classes les plus remarquées de l'Exposition.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Krabanski vient d'être premier au concours annuel de l'atelier Cabanel

si vous pensez qu'il y ait dans tout ceci le moindre soupçon d'amourettes. Je ne suis qu'un rude soldat, fort peu favo Je risé des dames... La personne qui m'a donné cet avis n'était inspirée que par un sentiment de pitié généreuse, et c'est

Mle Nebutoff elle même, dont tout à l'heure j'ai reçu la visite...

— Elle a été ici... elle? Alexandra? s'écria le ca itaine, dont le visage devint d'une pâleur livide... dans se camp,

au milieu de vos compagnons d'armes?...

— Mon bon Ignatiew, si vous portez quelque intérêt à Mile Nebutoff, écartez ces inquiétudes malsaines, et rassurez-vous entièrement, dit Witold, en lui prenant la main. Elle est venue ici. et mes hommes out pu l'apercevoir; mais aucun ne s'est approché d'elle, et elle n'a parlé qu'à moi seul. Je ne la conpaissais pas l'abord, et elle ne s'est nommée que ver la fin de notre entre-tien, pour me donner plus de confiance en elle. Maintenant je vous jure, sur ma foi d'homme et de chrétien, que si j'ai

on reproché a me faire à son égard, c'est celui de lui avoir témoigné trop de méfiance et pas assez de courloisie.

— Je-vous crois et je vous remercie, commandant, répondit Ignatiew, dont les traits perdirent leur expression de rage; mais je u'en su's par moins malM. Cogghe, qui appartient au même atelier, a été reçu 8^{me} dans la classe des essinateurs.

On voit que nos jeunes concitoyen répondent à nos espérances et qu'il continuent à faire honneur à leur professeur. M. Mils.

Une session extraordinaire de baccalauréat ès-sciences, s'ouvrira à Lille, le lundi 27 mars, pour les candidats aux écoles spéciales du gouvernement les étudiants en droit, en médecine et en pharmacie, ceux qui ont accompli leur vingtième année au 1er janvier 1876 ou qui ont été ajournés deux fois, enfin les bacheliers ès-lettres.

Le Figaro et le Gaulois annencent la disparition de M. Houel, administrateur de la Compagnie de Fives-Lille Le départ de M. Houel a en lieu dans la nuit de jeudi à vendredi. Toutes les recherches que sa famille a fait faire pour retrouver ses traces ont été infructueuses. La raison de M. Houel donnait, depuis quelques mois, des inquiétudes à ses amis. Dans ces derniers temps le mal avait fait tant de progrès qu'on lui avait conseillé de partir, dès

vendredi, pour ses terres. Le Mémorial de Lille dit qu'il n'a aucun renseignement sur le fait dont parlent le Gaulois et le Figaro.

On écrit d'Amiens à un journal de

« Monsieur le rédacteur,

» Ce n'est pas seulement au dépouil-lement des scrutins du 20 février à Amieus que la joie des démagogues s'est traduite par des cris forcnés et des menaces dont le sens n'avait rien d'équivoque, à l'adresse des gens d'or-cre, lorsqu'il a été certain que le nom de M. Barni l'emportait sur celui de M. de Fourment.

» Le lendemain 21, sur le boulevard de l'Est, le révérend Père jésuite Vasseus a été poursuivi et apostrophé par Jeux individus qui, entre autres injures, lu disaient : « Tu'as assez dit de Pater e 'Ave, et avant peu, c'est à Nouméa que to l'aver, et avant peu, est a touhie a ut tu iras en dire. » Le Père, pour échap-per à des butalités trop certaines, a été obligé de se réfugier chez M. Meurisse, photographe.

" C'est la une circonstance qui doune lamesure des dispositions des vainqueurs du 20 février vis-à-vis du clergé et que vous pouvez faire connaître à vos lecteurs comme absolument authentique.

Un accident est arrivé hier, vers trois heures de l'après-midi, dans l'établissement de MM. Ernoult-Bayart frères, rue du Grand-Chemin.

Un homme de peine, ancien maçon, nommé Delescluse Louis, agé de 65 ans faisait des réparations aux générateurs de la machine; chaussé de sabots, il glissa sur des morceaux de brauces, et tomba la tête en avant d'ure hauteur de trois mètres cinquante centimètres. Le malbeureux ouvrier, relevé aussitôt. avait perdu connaissance, des flots de sang s'échappaient de la bouche et des douné les premiers secours, mais son état inquiétant a nécessité son transport à l'hôpital, où il a été admis d'ur-

Delescluse est veuf, sans enfants it sa charge; il habite rue de l'Epeule avec une de ses filles.

Un jeune garcon de 13 ans, non me Jean-Baptiste B..., dégraisseur, de-meurant rue des Longues-Haies, s'est porté à des voies de fait sur la personne de sa mère. Invité par cette dernière ranger les vêtements qu'il venait de quitter, le petit drôle a obéi en lui assénant plusieurs coups, entre autres un violent coup de pied aux jambes. B... a été immédiatement arrêté.

Une jeune piqurière, Elisa H... agée de 19 ans, est d'une légèreté conduite assez peu goûtée de sa famille.

heureux. Je connais Mlle Nebutoff de puis l'enfance, et il est impossible de la voir si longtemus sans l'aimer. Je sais qu'elle est fière, hautaire et indifférente mais elle s'est toujours montrée bonne et affable envers moi, et j'espérais toucher sou cœur... Mais tout espoir est perdu, maintenant: Alexandra n'aurait perou, maintenant: Alexandra in aurait pas révété ainsi les projets de son père à un indifférent, à un incontu. Hier, j'ai vu briller ses yeux et s'empourprer ses joues au récit du major Andrussew; sa main tremblait lorsqu'elle a pris le sauf-conduit qui portait votre i gnature et elle a poussé un cri étouffé en enten dant votre nom prononcé par l'espionne Werka... Hélas! mes rêves et mon amonr! il faut les oublier bien vite! Moi, quisuis faible et obscur, pourrai-je lutter, dans son cœur, contre l'attrait de votre virile beauté, contre le pres-

tige de votre gloire! - Que voilà bien des fadaises d'amonreux! s'écria Witold avec impatient Que signifient ict, je vous prie, les sy pathies de Mile Alexardra, ma « beau et ma « gloire » ? Les idées les plus foiles ne passentalles pas par la tête des jen-nes filles qui out le des romans et Mile Nebutoff, qui me passit pas matex en-trique, ne se plait- le pas à jouer aux aventures et à la guerre, comme les héMalgré de vives réprimandes, mademoiselle Elisa n'ayant pas voulu s'amender. les parents ont demandé son incarcéra tion dans une maison de correction.

En rendant comp'e, dans un de nos derniers numéros. d'une audience du tribunal correctionnel, nous avons dit, d'après un de nos confrères de Lille le sieur Capart avait été expulsé de France pour escroquerie et vol. Nous tenons à rectifier l'erreur commise par la feuille lilloise. C'est à la suite d'une offaire de coups et blessures légères que Capart a été expulsé.

Aujourd'hui cinq expulsés ont en-core été conduits à la frontière par la gendarmerie de Tourcoing.

Hier, à la gare de Tourcoing, il a été trouvé, sur M^{ile} Rosa L..., journalière, agée de 34 ans, trois jeux de cartes prohibés; elle a été remise entre les mains de la gendarmerie, pour onduite à Lilie, sous prévention de

Le concours à la carabine Flobert organisé à Lille par M. Bailly, professeur d'escrime, a été terminé diman-che 27 février. Il avait été très animé et suivi par les plus forts tireurs de Lille, Roubaix, Tourcoing, Courtrai et St-Omer. Il a donné les résultats qui suivent:

1° prix, M. Duvert, carabinier lillois.

2°, M. Hel, carabinier lillois.

3°
M. Degeyne, de Courtrai.

4°, M. Petitqueux, carabinier lillois.

5° M Ferrey, carabinier lillois. — 6°, M. Du fort, carabinier de l'Union du Nord, de Nord. 8°, M. Achille Baron, carabnie Nord. 8°, M. Philippe, de Tourcoing 9°, M. Buisine, de Roubaix. — 10° M. Duvivier, carabinier du Nord.

Une médaille d'argent pour le plu de mouches a été décernée à M. Hel. Une deuxième médaille pour la s

ciété la plus nombreuse a été accordée à Marcq-en-Barœul. Les journaux de Paris racontent qu'un vol a été commis au préjudice de

Compagnie du chemin de fer du Nord. Il ne s'agit de rien moins que de 50 à 60,000 francs, et c'est un employé à

la caisse des bureaux de camionnage qui l'aurait commis. A la dernière inspection de janvier un des inspecteurs vit avec surprise parmi les pièces justificatives de dé

enses, le reçu d'une somme de 1,000 francs, signé X...
L'inspecteur demanda des explica-

tions auxquelles il fut vaguement ré-pondu. Une enquête fut ordonnée. Voice ce qu'elle révéla : Chaque mois à peu près, M. X..., chef de bureau, prepait à sa caisse une somme de 1,000 francs pour « frais imprévus, » et il en don-nait un reçu à l'employé qui la lui comptait.

D'ordinaire, le voleur, par une rus habile, rétablissait le chiffre des dé penses, en annulant celle faite à son profit, et faisait disparaître le reçu.

La tournée de lafin de janvier avan été faite huit jours d'avance, le filou n'eut pas le temps d'escamoter le reçu, ei tout fut découvert.

Un feu de cheminée s'est déclaré di manche soir, pendant la représentation du Grand-Théâtre de Lille, dans la loge du concierge. On a pur l'éteindre sansqu'il y ait eu des dégâts apprécia-

Hier, vers quatre heures et demie du soir, on a retiré du canal, près le Mou-lin Saint-Pierre à Lille, le cadavre d'une jeune fille agée d'environ 1; aus, paraissant avoir séjourné quelque temps dans l'eau.

Mardi soir, le sieur X..., douanier à Maubeuge, était accoudé sur le parapet du pont et regardait l'eau couler; com-

roïnes de Walter Scott et de Cooper Laissez-les poétiser: il faut que jeunesse se passe. Et cela ne les empêche pas d'être plus tard femmes honnêtes bonnes mères, à ce qu'on dit... Et puis, mon pauvre Ignatiew, continua-t-il en lui prenant la main, à quoi arriverezvous si vous vous mettez en tête de pa reilles folies? Un vrai soldat ne doit aimer que son drapeau, et vous aver choisi un beau drapeau qui est le nôtre Ainsi oubliez douc, au moins pour un temps, les sourires d'une fillette; soyez comme moi indifférent et libre; faites un sacrifice vaillant; et vous verrez que en dédommager. - Je n'ai rien à sacrifier, dit amère

d'Alexandra. Mais, comme vous l'avez dit. commandant, vivons uniquement pour la gloire et pour la patrie.

- Parlons maintenant de l'attaque de ar. Serez-vous avec votre régi — Non: le colonel part avec son fils et m's chersé, en « n elsence, de veil-ier sur le forcresse,

Voy z lone le nauvre homme! fit tranquille, gardant sa bien-aimée, tandis me l'unique réverbère qui éclaire le pont est à une assez grande distance de l'endroit où il se trouvait et qu'il faisait sombre, il ne vit pas venir à lui un individu qui l'apercevant ainsi penché, le saisit brusquement par les jam-bes et le lança dans la rivière. Heureusement que X... est excellent pageur; il a pu en être quitte pour un bain toujours fort désagréable en pa-

reille saison.
Lauteur de ce coupable attentat est et demeurera sans doute inconnu, aucun témoin n'ayant assisté à l'exécution de cet acte criminel.

Nous avons parlé d'une tentative de meurtre commise jeudi après-midi sur une petite fille de huit ans, à Cambrai. Voici des renseignements beaucoup plus précis et puisés cette fois à source certaine. Nous les empruntons à la Gazette

« L'auteur du méfait est le nommé Compère Albert, agé de 15 ans, Hannappes (Aisne), ex-employé à Bo-

Ce singulier criminel, après avoir frappé l'enfant, est allé se livrer luimême entre les mains des gendarmes. " - Je viens, leur a-t-il dit, de com mettre un crime près des remparts ville; j'ai assommé une petite, fille avec

ce bâton. » En parlant ainsi, le jeune homme montrait une canne plombée à l'une des extrémités.

" — Et pourquoi l'avez-vous tuée ? lui demanda le maréchal-des-logis.

» - Parce que j'avais faim.

» Puis il ajouta

» Mardi, à six heures du soir, mon patron, M. Vasseaux-Waxin, marchand patrou, M. Vasceaux-Waxin, marchand de nouveautés à Bohain, chez qui l'étais employé, m'a renvoyé sous précexte que l'étais trop paresseux. Je n'ai pas a matourner chez mon père, qui ha-Hannappes, et je me suis dirigé sur Cambrai. Depuis mon départ, je n'ai pas mangé, et comme je voulais me faire arrêter, la faim m'a mal conseillé; j'ai frappé cette enfant qui ne me disait rien.

nien.

» Le maréchal-des-logis et le gendarme qui l'écoutaient prenaient cal récit
pour une fable. Cependant ils se laisserent guider par le jeune étranger, qui
les amena près de la porte de Paris, derrière l'ancien jardin de M. Bertrand où se voyait beaucoup de sang ré-

pandu.

» On sut bientôt que l'enfant frappée si violemment était, commenous l'avons dit, la petite fille de Dauverchain, ou-

with the period in the particular, the period with the period area in passible, comme if I avait été dans son récit et en présence

l avait été dans son récit et en présence du sang qu'il avait versé. » Un moment après, M. le procureur de la République arrivait et interrogeait à son tour le prévenu. » Celui-ci se borna à répondre qu'il avait frappé l'enfant parce qu'il avait faim et qu'il voulait aller en prison.

On nous écrit d'Ostende, à la date

du 25 février : Un 'ris's événement vient d'affiger

notre population maritime.

Le canot du bateau pilote d'Ostende venait de conduire un pilote à bord d'un navire, à quelques milles de notre port, quandau retour une lame renversa l'einbarcation et jeta les trois hommes qui la montaient à la mer.

ntaient à la mer. En seul put être sauvé par l'équipage du bateau; les deux autres ne reparurent plus.

Ces deux infortunés étaient mariés et

laissent des enfants.
On apprendà l'instant qu'une chaloupe d'Ostende a été abordée et coulée dans la mer du Nord par une autre chaloupe ostendaise

L'équipage du bateau abordé a pu être sauvé, à l'exception d'un seul homme qui a éte englouti.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-DE-SROUS-EAUX, qui, par quabli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-PROUVOST, décédé à Croix, le 28 février 1876, dans sa 60° année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant heu et de vouloir bien assister aux convoi et service

que nous allons, nous autres, nous égayer à coups de fusil!

Oui; je veillerai àla ûreté d'Alexandra, mais où sera son cœur ? dit le jeune homme en soupirant.

— Allons, mon brave, relevez

soyez chrétien et soyez homme, dit Mlo-tek avec énergie. Tenez, voici un sujet de distraction qui nous arrive. Ne sont-ce point nos espions que j'aperçois là-

Ca sont eux, en effet. Mais je n'éprouverais aucun plasir à assister à la procédure, et d'ailleurs il y a long-temps que je suis avec vous. Je m'en reteorne, adieu: prenez bien vos pré-cautions pour ce soir. Seulement, si cela vous est possible, épargnez le colols. dit-il

Witold lui serra silencieusement la maiu, en signe d'assentiment, et le jeune capitaine s'éloigna à grands pas.

IX.

Le che' de la peti'e escouade qui amenait les prison ers s'approcha du mmandant et lui i t son rapport. On ait trouvé les de la frères raccommo ant des filets dans la hutte; mais il it été imposible de découvrir leur mè e, qui n'état pas avec eux. Motek

mars 1876, à 9 heures 1/2, en Croix. — L'assemblée à la maison rue de Bapaume, à Croix.

Los amis et channisances de la famille HUGEUX-DRUEZ, qui, par oubli, n'auraient pair equi de lettre de faire part du décès de Dame AUGUSTINE-PHILIPRIN DRUEZ, décède à l'allèr, « 28 février 1876, à l'âge de 18 ans. sont puès de considèrer le présent avis comme en tenant lieu, et de youloir bien assister aux convoid et merviere me le meille qui auront lieu de de youloir bien assister aux convoid et merviere me le meille qui auront lieu de la group de l'en le l'en le le mercred d'er mar à 9 to me l'en avent de la considère le pour du charte le la considère le la charte. L'il Nocture aven chanté, le jour du charte le la charte le la Sainte-Vierge, le mardi 7 mars, pendant toute la matinée.

Les amis et connaissances de la famille CAILLEAU, qui, par oubli, n'auraient par requi de lettre de taire par du décès de Mademoiselle Sophis CAILLEAU, decédée à Roubaix le 28 février 1876, à l'âge de 70 ans et 6 mois sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux comvei et service colemnets qui auron lieu le m-rerent d'er mars 1876, à 3 houres, en l'églies Saint Martin. — L'assemblée à la maison mortusire, rue de Soubise.

Un ebit mellemnet auraiver-maire servicé de l'estigne par loisiale da Saint-Martin.

Un chit selemmel ammivernaires célébré en l'église paroissiale de Saint-Mart le jeudi 2 mars 1876, à 10 heures, pour repos de l'âme de Monsieur Lours DES 10M ancien administrateur des Hoasces de Bureau de Bienfaisance, ancien coaseiller nicipal, fdécéd à Roubaix, le 1º janvier 1º dans as 3º année. na sa 83º année. — Les personnes qui ger ibli. n'auraient pas reçu de lattre de laire nt, sont priées de bien vouleir considèrer présent avis comme en temant lieu.

. VARIETES

Les congréganistes, no le service hospitalier.

Certaines questions ont, comme comètes, leur retour périodique ; on le croit perdues pour toujours dans les pr fondeurs de l'oubli, jugées à jamais, in tes à être exhumées de nouveau sai provoquer une invincible lassitude, e voilà que soudain une passion malheureuse pour le vieux-neuf, un appétit de paradoxe ou un parti pris doctrinal re-mettent sur la scène ce décor qui a fait son temps et veulent contraindre l'opi-nion publique à s'en occuper Ingraprésence de ces vieilleries, parce qu'ell ne peut que ressasser des argument connus et donner à la défense les forme banales et surannées que l'attaque revêtues elle-même. La responsabilit n'en est pas à elle, et elle s'en décharg

sur qui de droit. La séance du 30 novembre derni-La séance du 30 novembre ucui.
du Conseil municipal de Paris d'et
marquée précisément par l'exhumation
d'une de ces muchines de guerre qui
abritées depuis lorstemps dans le musée si riche des cophismes, roullais criant sur leurs essieux, viernent périodiquement leur manifetation au religieuse et après ce telum imbelle religieuse et, après ce telum imbelle ictu, satisfaites de s'élte montrées, b'é

cipage, jusqu'à une nouvelle et nor moins infractueuse exhibition. Le rapport présente à la qualrièm commission municipale sur la subver-tion à l'Assistance publique pour 187 est, à tous les points de vue, un docu ment instructif à méditer. Ce n'est pas qu'on veuille bien le croire, un simple rapport d'affaires; il vise plus haut et, de la sphère des faits et des chiffres. qui lui semble trop humble, il s'élèvi d'un seul coup d'aile à la région de principes et s'y meut perdant einquante pages environ, sans presque la laisser. Les chiffres y sont sans doute, mais ils y occupent un rang effacé, et la pros qui les encadre a évidemment aux yeu de l'auteur une tout autre importance et un tout autre intérêt. Une bonne et utile répartition des 12 millions, de la subvention est chose accessore et simple prétexte; la campagne auti-congréraniste est l'objectif réel.

On pourrait sans doute se semander quel besoin était d'introduire dans of document une histoire de l'Assistance publique, histoire déjà faite tant de feis, qui a inspiré de volumineux ouvrages et à propos de laquelle il est difficile, à moins d'études historiques bien spéciales, d'ajouter de l'inédit et du nouveau. lei encore le rapporteur avait son but : c'était de pourchasser l'Eglise sur ce terrain qu'elle s'est approprié par ses bienfaits; de montrer que la reconnais-sance publique à son endroit s'est fourvoyée; que si elle a mis la main dans toutes les institutions charitables c'est

s'approcha des bohémiens, que deux cu chasseurs avaient garrottés au trone d'un arbre.

- Vous mériteriez d'être pendus san jugement, affreux coquins que vous êtes l leur cria-t-il, en les menaçant du geste; mais je ne veux point passer pour un assassin, meme any yeux de brigands comme vous. C'est un conseil de guerre qui prononcera la sentence. Qu'on ap-pelle mes officiers! » Le petit étal-major se groupa promp-

tement au pied d'un chêne; Witoid s'assit sur un tertre de gazon, et fit placer à ses côtés un jeune volontaire de quinze ans qui lui servait de secrétaire. Depuis un mois sculement l'enfant avait quitté, pour le suivre, l'abri de la maison per licatesse et sa grâce juvénile confras-taient avec les traits brunis de ses robusies compagnons. Mais l'enfant semblait tout sier des sonctions que le ches lui avait consiées, et il taillait son crayon et balançait sa plume de l'air important

(A suivre). Etienne MARCEL